

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le deuxième jour du mois de juillet en l'an deux mille treize, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Gratien Tardif  
Michel Cameron

Absent : Jean Lafleur

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 6 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière d'ouverture

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
  - Séance ordinaire du 04 juin 2013
  - Séance extraordinaire du 11 juin 2013
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer et transferts budgétaires
  - Dépôt du rapport des indicateurs de gestion
  - Démission de Mme Irène Bisson, brigadière
  - Mandat d'un vérificateur à l'exercice financier 2013
  - Soumission(s) et octroi de contrat – Logiciel gestion des permis
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Tarification 2013/2014
  - Engagement d'un géographe/urbaniste
  - Mandat d'un vérificateur à l'exercice financier 2013

Modification et conversion du système de réfrigération au gaz R-22

- Soumission(s) et octroi de contrat – Mise à jour de l'étude de faisabilité

- 5) Aménagement/urbanisme/développement
  - Comité consultatif d'urbanisme
  - Dépôt du procès-verbal de la séance du 19 juin 2013

Règlement n° 509-2013 aux fins de modifier le Règlement de lotissement n° 390-2007 (normes de lotissement minimales)

- Adoption

Second projet de règlement n° 513-2013 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (normes relatives aux constructions et usages complémentaires)

- Assemblée publique
- Adoption
- Avis de motion

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013

Projet de règlement n° 511-2013 aux fins de modifier le Règlement relatif au plan d'urbanisme n° 387-2007 (zone de grandes affectations)

- Adoption
- Avis de motion

Projet de règlement n° 512-2013 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (zone municipale 05-H)

- Adoption
- Avis de motion

### 6) Voirie

Réfection à la rue Laurier (projet n° 154-07-0839)

- Honoraires professionnels n° 5 (Ministère des Transports du Québec)
- Surveillance des travaux (Mandat)

Lignage des voies de circulation

- Soumission(s) et octroi de contrat

Ministère des Transports du Québec

- Permis d'intervention ou de voirie – travaux à réaliser à l'intérieur de l'emprise des routes étant sous la juridiction du ministère

### 7) Hygiène du milieu

Remplacement du ponceau du rang 3 Est

- Décompte progressif n° 2 (Construction Lemay inc.)

Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Bilan sommaire, état de la situation et plan d'action

- Adoption

### 8) Loisirs et culture

Terrain de jeux

- Engagement d'une monitrice

Chalet des loisirs

- Soumission(s) et octroi de contrat – Achat boîte électrique
- Soumission(s) et octroi de contrat – Installation de l'électricité

### 9) Varia

Comité d'embellissement 2013

- Engagement temporaire de M. Charles Couette, horticulteur/jardinier

MRC de Lotbinière

- Demande d'appui au projet GO5 de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA)

Cercle de Fermières Sainte-Croix

- Demande d'appui

South Shore Industries Ltd

- Demande d'utilisation du stationnement de l'aréna et de la polyvalente

Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière

- Demande d'autorisation

Ville d'Amqui

- Demande d'appui à l'opposition du transport des déchets radioactifs liquides sur les chemins publics

Période de question à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013**

155-2013      **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**PROCÈS-VERBAL**

156-2013      **SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2013**

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 04 juin 2013 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

157-2013      **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2013**

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 11 juin 2013 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

158-2013      **COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**MUNICIPALITÉ**

**SALAIRES DE JUIN 2013**

SALAIRES BRUTS DU 26 MAI 2013 AU 22 JUIN 2013	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	9 677.56
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADE, POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, COM. EMB., CONCIERGERIE, T/JEUX, COORDONNATEUR LOISIR, SALAIRES T/JEUX, FÊTE NATIONALE & POLYVALENTE.	25 577.36
	AVANTAGES SOCIAUX	5 643.09
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>40 898.01</b>

**INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE JUIN 2013**

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	16.95
	<b>TOTAL</b>	<b>40 914.96</b>

**COMPTES PAYÉS DE JUIN 2013 – RATIFICATION**

<b>B.F.T. BOWLING (QUILLO-SERVICE)</b>	<b>11 273.30 (1)</b>
270125522      ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	11 273.30      RÉPARATION ALLÉES (SALLE DE QUILLES)
<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA</b>	<b>1 079.59 (1)</b>
232003631      ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	76.00      ESSENCE DAKOTA
232003631      ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	63.00      ESSENCE DAKOTA
232001631      DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	64.00      DIESEL KUBOTA
232001631      DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	54.82      DIESEL KUBOTA
232003631      ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	114.00      ESSENCE SAVANA
232003631      ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	119.00      ESSENCE SAVANA
232003631      ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	75.58      ESSENCE DAKOTA
2304051721      RECONST. PONCEAU S/RURAL	28.00      DIESEL COMPACTEUR
232000631      ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	34.00      ESSENCE (PELOUSE)
232003631      ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-10.90      ESCOMPTE ULTRAMAR
232003631      ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	77.01      ESSENCE DAKOTA
232003631      ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	108.50      ESSENCE SAVANA
232001631      DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	58.85      DIESEL KUBOTA
232003631      ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	108.00      ESSENCE SAVANA

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013

232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	81.73	ESSENCE DAKOTA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	28.00	ESSENCE HONDA
<b>BELL MOBILITE PAGETTE</b>		<b>325.54 (1)</b>	
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	283.88	SERVICE INC.
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	41.66	SERVICE P/R
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>249.43 (1)</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	249.43	REMISE MAI 2013
<b>CMP MAYER INC.</b>		<b>3 389.18 (1)</b>	
2303000725	MACH. OUTILL. EQUIPE. INCENDIE	3 389.18	HABITS DE PROTECTION (2)
<b>COMITE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE</b>		<b>1 092.88 (1)</b>	
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	1 092.88	JEUX GONFLABLES (FÊTE NATIONALE)
<b>CONSTRUCTION S.R.B.</b>		<b>103.48 (1)</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	103.48	SCIAGE BORDURE DE BÉTON (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
<b>ELITE TECHNOLOGIES INC.</b>		<b>733.45 (1)</b>	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	733.45	VÉRIFIER CONTRÔLEUR DÉBIT D'EAU
<b>GAZON COURT</b>		<b>2 292.23 (1)</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	781.54	PELOUSES 2013 1er VERSEMENT
270151522	ENT. PARCS-DÉTENTE/MIN./ÉGLISE	81.50	PELOUSES 2013 1er VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	454.08	PELOUSES 2013 1er VERSEMENT
270151522	ENT. PARCS-DÉTENTE/MIN./ÉGLISE	101.87	PELOUSES 2013 1er VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	537.04	PELOUSES 2013 1er VERSEMENT
270151522	ENT. PARCS-DÉTENTE/MIN./ÉGLISE	110.61	PELOUSES 2013 1er VERSEMENT
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	64.04	PELOUSES 2013 1er VERSEMENT
241200522	ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	21.83	PELOUSES 2013 1er VERSEMENT
222001522	ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	50.94	PELOUSES 2013 1er VERSEMENT
241301522	ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	58.22	PELOUSES 2013 1er VERSEMENT
241400522	ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	30.56	PELOUSES 2013 1er VERSEMENT
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>704.80 (1)</b>	
270150516	LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J	704.80	INSTALLER TRANSFORMATEUR, SECTIONNEUR & PANNEAU LOCATION TOURNOI SOCCER
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>3 566.08 (3)</b>	
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 231.35	SERVICE MAI 2013
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	142.10	SERVICE MAI 2013
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 192.63	SERVICE JUIN 2013
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>6 414.10 (1)</b>	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 414.10	QUOTE-PART ÉVALUATION
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>7 980.66 (1)</b>	
5513850000	R.R.Q. A PAYER	2 635.86	REMISE MAI 2013
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	3 173.38	REMISE MAI 2013
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	523.14	REMISE MAI 2013
5513825000	RQAP A PAYER	389.25	REMISE MAI 2013
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	1 259.03	REMISE MAI 2013
<b>MINISTRE DES FINANCES</b>		<b>124 859.00 (1)</b>	
221000441	SERVICES - SURETE DU QUEBEC	124 859.00	SERVICE 2013 1er VERSEMENT
<b>NOVICOM 2000 INC.</b>		<b>3 167.27 (1)</b>	
2303000725	MACH. OUTILL. EQUIPE. INCENDIE	1 775.79	RADIO & MICROPHONE
2303000725	MACH. OUTILL. EQUIPE. INCENDIE	1 391.48	RADIO & MICROPHONE
<b>QUÉBEC MULTIPLANTS</b>		<b>1 356.71 (1)</b>	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	1 356.71	AMÉNAGEMENT DE FLEURS RELAIS TOURISTIQUE
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>382.41 (1)</b>	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	28.22	BOYAU TREMPAGE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	32.01	PEINTURE À MARQUER
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	22.91	TUILES (ARMOIRE POUR ESSENCE)
222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	29.29	PINCEAU, COUTEAU & BROUSSE
222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	206.90	PEINTURE ANTI-ROUILLE
222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	63.08	PEINTURE ANTI-ROUILLE & MANCHONS
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>3 507.71 (1)</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 001.23	REMISE MAI 2013
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	2 506.48	REMISE MAI 2013
<b>SANI BLEU</b>		<b>482.90 (1)</b>	
270150516	LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J	482.90	LOCATION TOILETTE TOURNOI SOCCER
<b>SANI-JOHN INC.</b>		<b>258.69 (1)</b>	
270151526	MACHIN. OUTIL.-PARC DET/MINOUN	258.69	LOCATION TOILETTE PARC DÉTENTE
<b>SURFACES SPORTIVES PRÉVOST INC.</b>		<b>12 072.46 (1)</b>	
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	12 072.46	INST. ET FOURN. LIGNES PERMANENTES T/SOCCER A7
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>668.03 (1)</b>	
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.33	SERVICE JUIN 2013
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	4.49	SERVICE JUIN 2013
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	72.91	SERVICE JUIN 2013
261000331	TELEPHONE-URBANISME	85.85	SERVICE JUIN 2013
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	214.30	SERVICE JUIN 2013
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	0.62	SERVICE JUIN 2013
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.33	SERVICE JUIN 2013
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	163.20	SERVICE JUIN 2013

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013

<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>175.80</b>	<b>(2)</b>
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.99	SERVICE JUILLET 2013
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.99	SERVICE JUILLET 2013
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.99	SERVICE JUILLET 2013
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	52.83	SERVICE JUILLET 2013

**Total : 186 135.70**

## COMPTES À PAYER DE JUIN 2013

<b>ACKLANDS-GRAINGER INC.</b>		<b>469.91</b>	<b>(1)</b>
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	469.91	BREUVAGES, RUBANS & LUNETTES
<b>ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE</b>		<b>719.17</b>	<b>(1)</b>
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	719.17	SERVICE JUILLET, AOÛT & SEPTEMBRE 2013
<b>B.F.T. BOWLING (QUILLO-SERVICE)</b>		<b>201.21</b>	<b>(1)</b>
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	201.21	RÉPARATON CARTE ÉLECTRONIQUE
<b>BETON LAURIER INC.</b>		<b>1 281.97</b>	<b>(1)</b>
2304053721	RECONST.VOIRIE GEN. - S/RURAL	1 281.97	PONCEAU 4e RANG EST
<b>BLOUIN &amp; FRERES AUTOMOBILES</b>		<b>87.02</b>	<b>(1)</b>
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	87.02	ENTRETIEN CAMION # 711
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>190.39</b>	<b>(2)</b>
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	169.88	FOURNITURES DE BUREAU
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	20.51	FOURNITURES DE BUREAU
<b>CARQUEST CANADA LTEE</b>		<b>39.76</b>	<b>(1)</b>
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	39.76	COURROIE POUR PLAQUE VIBRANTE
<b>CHAMBRE DE COMMERCE DE LOTBINIÈRE</b>		<b>75.00</b>	<b>(1)</b>
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	75.00	ADHÉSION 2013
<b>CLD DE LA MRC DE LOTBINIERE</b>		<b>50.00</b>	<b>(1)</b>
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	50.00	TOURNOI GOLF GENS D'AFFAIRES (MAIRE)
<b>CONSTRUCTION LEMAY INC.</b>		<b>593.56</b>	<b>(1)</b>
2304024721	DÉVELOPP. PROJETÉ 3 590 824	593.56	HON. PROF. RELEVÉS LOT 3 590 824
<b>CONSTRUCTION S.R.B.</b>		<b>302.15</b>	<b>(1)</b>
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	302.15	SCIAGE BORDURE DE BÉTON (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
<b>DENEIGEMENT LAURIER 1996 S.E.N.C.</b>		<b>3 071.56</b>	<b>(1)</b>
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	3 071.56	LOCATION NIVELEUSE POUR RANGS
<b>DESSUREAULT, LEMIRE, DESAULNIERS</b>		<b>21 465.83</b>	<b>(1)</b>
213000413	SERV. PROF. VERIF. COMPTABLE	21 465.83	HON. PROF. ÉTATS FINANCIERS 2012
<b>ENTREPRISE G.A.TURGEON ET FILS</b>		<b>1 646.67</b>	<b>(1)</b>
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	1 646.67	FILET DE PROTECTION T/BALLE
<b>FEDERATION QUEBECOISE DES</b>		<b>24.30</b>	<b>(1)</b>
241200322	FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	24.30	FRAIS DE TRANSPORT
<b>FERME PÉDAGOGIQUE MARICHEL</b>		<b>97.50</b>	<b>(1)</b>
270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	97.50	ACOMPTE SORTIE T/JEUX (01-08-2013)
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>48.00</b>	<b>(1)</b>
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	48.00	AVIS MUTATION
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>17 752.36</b>	<b>(3)</b>
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	8 445.27	SERVICE MAI 2013
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	8 684.34	SERVICE MAI 2013
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	21.98	SERVICE CÔTE DES BOULEAUX
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	600.77	ENCOMBRANTS & COLLECTE SAPINS
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>495.77</b>	<b>(2)</b>
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	654.58	SERVICE MAI 2013
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	89.54	SERVICE MAI 2013
270150516	LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J	-248.35	CRÉDIT MAIN-D'OEUVRE
<b>LAV ÉQUIPEMENTS &amp; OUTILLAGES</b>		<b>1 027.06</b>	<b>(1)</b>
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	1 027.06	RÉPARATION PLAQUE VIBRANTE
<b>LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS</b>		<b>1 131.51</b>	<b>(2)</b>
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	1 292.42	BUTS & POUSSIÈRE À LIGNER
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	-160.91	CRÉDIT BUT DE SOCCER
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>		<b>12 713.38</b>	<b>(3)</b>
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	663.99	NIVELER TERRAIN RUE ERNEST-BLOUIN
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	657.09	BALAYAGE DE RUES
2304051721	RECONST. PONCEAU S/RURAL	9 199.73	TRAVAUX 3e & 4e RANG EST
2304053721	RECONST.VOIRIE GEN. - S/RURAL	2 192.57	TRAVAUX 4e RANG EST
<b>LOCATION D'EQUIPEMENT LPL INC.</b>		<b>761.00</b>	<b>(2)</b>
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	341.07	LAME DIAMANT POUR ASPHALTE
2304051721	RECONST. PONCEAU S/RURAL	419.93	LOCATION PLAQUE VIBRANTE

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013

<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>38 501.72 (9)</b>
219000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	12 113.90 QUOTE-PART ADMINISTRATION
212000951	QUOTE-PART MRC - COUR MUNICIPA	745.65 QUOTE-PART COUR MUNICIPALE
270290951	QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE	1 225.28 QUOTE-PART CULT. & PATRIMOINE
211002951	QUOTE-PART MRC - DÉVELOPPEMENT	10 069.82 QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	2 835.00 QUOTE-PART SEC. INCENDIE
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	9 577.42 QUOTE-PART ENFOUSSEMENT
259001951	QUOTE-PART MRC - MADA	867.00 QUOTE-PART MADA
247000951	QUOTE-PART MRC - PGMR	452.81 QUOTE-PART PGMR 2013
262102951	QUOTE-PART MRC TRANS.COLLECTIF	614.84 QUOTE-PART TRANSPORT COLLECTIF
<b>ME MARYLÈNE DEMERS, NOTAIRE</b>		<b>459.90 (1)</b>
270125412	SERV. JURIDIQUE QUILLES	459.90 BAIL LOCATION SALLE DE QUILLES
<b>MEUNERIE GERARD SOUCY INC.</b>		<b>87.38 (1)</b>
2304053721	RECONST.VOIRIE GEN. - S/RURAL	87.38 SEMENCE À GAZON 4e RANG EST
<b>MILOT, STEPHANE</b>		<b>172.43 (1)</b>
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	172.43 FRAIS DÉPLACEMENT JUIN 2013
<b>MUNICIPALITE DE LOTBINIERE</b>		<b>209.64 (1)</b>
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	209.64 ASSISTANCE FEU CAMPING BELLE-VUE
<b>PETITE CAISSE</b>		<b>196.88 (2)</b>
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	11.08 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	18.46 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	25.32 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	105.45 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	36.57 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
<b>PG SOLUTIONS INC.</b>		<b>143.72 (1)</b>
213000454	FORMATION & PERFECTION - ADM	143.72 FORMATION WEB (CHRISTIANE & CARMEN)
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>99.46 (1)</b>
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	99.46 CARTOUCHES D'ENCRE
<b>POGZ INC.</b>		<b>146.60 (1)</b>
213000454	FORMATION & PERFECTION - ADM	146.60 FORMATION WEB (FRANCE, CHRISTIANE & AMÉLIE)
<b>PROTECTION INCENDIE PC</b>		<b>324.01 (3)</b>
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	214.26 INSPECTION VISUELLE
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	86.75 INSPECTION VISUELLE
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	16.10 AIR PACK
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	6.90 AIR PACK
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>104.37 (6)</b>
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	21.21 CLÉS & ANNEAUX POUR CLÉS
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	26.24 PILES POUR NIVEAU LASER
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	13.66 PILES POUR NIVEAU LASER
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	28.37 SERRURE
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	9.15 CLÉS (4)
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	5.74 FEUX ARRIÈRE REMORQUE
<b>RAY-CAR</b>		<b>6 158.98 (1)</b>
2304053721	RECONST.VOIRIE GEN. - S/RURAL	1 034.78 PIERRE CONCASSÉE 4e RANG EST
2304051721	RECONST. PONCEAU S/RURAL	5 124.20 PIERRE CONCASSÉE 4e RANG EST
<b>REAL HUOT INC.</b>		<b>9 239.89 (5)</b>
2304051721	RECONST. PONCEAU S/RURAL	1 743.31 PIÈCES & ACCESSOIRES
2304051721	RECONST. PONCEAU S/RURAL	1 532.50 PONCEAU 4e RANG EST
2304053721	RECONST.VOIRIE GEN. - S/RURAL	3 575.84 PONCEAU 4e RANG EST
2304051721	RECONST. PONCEAU S/RURAL	1 999.19 PONCEAU 3e RANG EST
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	295.89 PIÈCES & ACCESSOIRES (PAYÉ PAR CONTRIBUTUABLE)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	93.16 PIÈCE BRANCHEMENT (PAYÉ PAR CONTRIBUTUABLE)
<b>REGIE DU BATIMENT DU QUEBEC</b>		<b>79.49 (1)</b>
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	79.49 IMMATRICULATION ASCENSEUR
<b>SERRES LAMBERT ENR.</b>		<b>2 968.57 (2)</b>
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	74.45 RÉPARATION SUITE BRIS D'AQUEDUC
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	2 894.12 JARDINIÈRES (62) & FLEURS
<b>SIFTO CANADA CORP.</b>		<b>4 676.88 (1)</b>
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	4 676.88 SEL ADOUCISSEUR
<b>SOUDURE STE-CROIX ENR.</b>		<b>35.92 (1)</b>
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	35.92 ENTRETIEN DÉBROUSSAILLEUSE
<b>STE-CROIX SPORTS INC.</b>		<b>454.73 (1)</b>
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	454.73 PILES (48)
<b>SUPERMARCHE STE-CROIX INC.</b>		<b>78.19 (3)</b>
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	52.21 DÎNER DES BÉNÉVOLES
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	15.00 EAU
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	10.98 BREUVAGES & GOÛTER

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013

TELU COMMUNICATIONS INC.  
241200331 TELEPHONE - U/EAU 796-2180

115.04 (1)  
115.04 SERVICE JUIN 2013

**Total : 128 498.88**

### TRANSFERTS ET AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

Code budgétaire	Budget actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02-19010-412 Serv. prof.-notaire	750	1 042	1 050	02-19000-412 Serv. juridique-autres	750	450
02-22000-522 Ent. & rep.-Caserne incendie	2 000	2 085	2 100	02-22000-454 Form. & perf.	6 000	5 900
02-23100-526 Ent./mach./out./équip.	1 200	1 268	1 300	02-22000-454 Form. & perf.	5 900	5 800
02-32000-411 Frais de génie-arpenage	0	2 390	2 400	02-61000-412 Serv. juridique-urbanisme	10 000	7 600
02-41501-521 Ent. & rép. s/pomp-r/égouts	2 405	3 948	3 950	02-41500-521 Ent. & rép.-réseau d'égouts	9 600	8 055
		4 445			4 445	

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 07-2013

### DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION

Une copie du rapport des indicateurs de gestion 2012 de la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

159-2013

### DÉMISSION DE MME IRÈNE BISSON, BRIGADIÈRE

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission de madame Irène Brisson, à titre de brigadière à compter du 28 juin 2013;

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter ladite démission et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces années pour la municipalité de Sainte-Croix.

160-2013

### MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR À L'EXERCICE FINANCIER 2013

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres de la municipalité de Sainte-Croix au 31 décembre 2013 pour le prix de 10 690 \$ (en sus des taxes).

161-2013

### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – LOGICIEL GESTION DES PERMIS

Une (1) soumission reçue :

- PG Solutions - Proiciel gestion des permis 5 484,31 \$
- Entretien et soutien annuel 1 402,69 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à PG Solutions pour un montant de 6 887,00 \$, taxes incluses, pour l'achat, l'entretien et le soutien annuel du logiciel.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

162-2013

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unaniment de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE JUIN 2013

SALAIRES BRUTS DU 26 MAI 2013 AU 22 JUN 2013	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 873.60
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE	2 599.45
	AVANTAGES SOCIAUX	
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 473.05</b>

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE JUIN 2013

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	30.00
	<b>TOTAL</b>	<b>6 503.05</b>

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2013 – RATIFICATION

<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>70.30 (1)</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	70.30	REMISE MAI 2013
<b>CIMCO REFRIGERATION</b>	<b>12 590.90 (1)</b>	
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	6 576.83	RECONDITIONNEMENT COMPRESSEUR
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	6 014.07	ENTRETIEN & RÉPARATION SYSTÈME REFRIGÉRATION
<b>FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ</b>	<b>384.00 (1)</b>	
5513881000 FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	384.00	REMISE MAI 2013
<b>GAZON COURT</b>	<b>122.25 (1)</b>	
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	122.25	PELOUSES 2013 1er VERSEMENT
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>1 087.09 (1)</b>	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	1 087.09	SERVICE JUIN 2013
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	<b>1 972.26 (1)</b>	
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	791.43	.REMISE MAI 2013
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	135.51	.REMISE MAI 2013
5513820000 RQAP A PAYER	103.36	.REMISE MAI 2013
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	213.98	.REMISE MAI 2013
5513850000 R.R.Q. A PAYER	727.98	.REMISE MAI 2013
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>	<b>2 031.04 (1)</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	51.65	VIS & CLOUS
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	95.98	PIÈCES & ACCESSOIRES
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	1 317.79	PIÈCES & ACCESSOIRES
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	185.12	PIÈCES & ACCESSOIRES
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	82.39	PIÈCES & ACCESSOIRES
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	217.55	PIÈCES & ACCESSOIRES
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	25.25	PIÈCES & ACCESSOIRES
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	117.96	PORTE
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	63.09	PIÈCES & ACCESSOIRES
270148675 BIENS NON DURABLE - MEDICAMENT	-125.74	CRÉDIT PIÈCES & ACCESSOIRES
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>	<b>861.75 (1)</b>	
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	281.35	REMISE MAI 2013
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	580.40	REMISE MAI 2013
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>	<b>320.01 (1)</b>	
270125331 TELEPHONE	320.01	SERVICE JUIN 2013

Total : 19 439.60

COMPTES À PAYER DE JUIN 2013

<b>DESSUREAULT, LEMIRE, DÉSAULNIERS</b>	<b>4 507.02 (1)</b>
270140413 SERVICES PROF.-VERIF.COMPTABLE	4 507.02 HON. PROF. ÉTATS FINANCIERS 2012



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013

<b>MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX</b>	<b>49 742.46 (3)</b>
270175446 ENLEVEMENT DES ORDURES	252.78 ORDURES AVRIL 2013
270175446 ENLEVEMENT DES ORDURES	252.78 ORDURES MAI 2013
5513401000 PART. FINANCIERE- MUNICIPALITE	49 236.90 AJUSTEMENT DÉFICIT 2012
<b>PEINTURE LIGNES PLUS</b>	<b>833.57 (1)</b>
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	833.57 REPEINDRE LIGNES DE STATIONNEMENT
<b>PETITE CAISSE</b>	<b>148.75 (1)</b>
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	20.79 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270130527 ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	85.05 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180610 ACHATS - RESTAURANT	37.53 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	5.38 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
<b>RENOVATION LAMONTAGNE</b>	<b>1 253.23 (1)</b>
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	1 253.23 RÉAMÉNAGEMENT POUR CASIERS DE RANGEMENT
<b>ROGERS SANS-FIL</b>	<b>46.33 (1)</b>
270125331 TELEPHONE	46.33 SERVICE JUIN 2013
<b>SISCOM INC.</b>	<b>5 238.26 (1)</b>
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	5 238.26 HAUT-PARLEUR, AMPLIFICATEUR, PROCESSEUR & ACCESSOIRES

**Total : 61 769.62**

163-2013

### TARIFICATION 2013/2014

LOCATION DE GLACE	TARIF 2012/2013	TARIF 2013/2014	NOTES
<b>Hockey adulte</b>	143 \$/heure + taxes 210 \$/heure + taxes	170 \$/heure tx incl. 240 \$/heure tx incl.	vendredi & samedi après 23h00/1.30 hre
<b>Hockey mineur LCRSE</b> Pratique équipe extérieure M.A.G.H. Tournoi Hockey mineur de Ste-Croix	115 \$/heure tx incl. 130 \$/heure tx incl. 115 \$/heure tx incl. 95 \$/heure tx incl.	115 \$/heure tx incl. 140 \$/heure tx incl. 115 \$/heure tx incl. 60 \$/heure tx incl.	joutes et pratiques joutes et pratiques joutes et pratiques par partie
<b>Hockey libre (16 ans et +)</b>	5 \$/séance tx incl.	5 \$/séance tx incl.	vendredi p.m. variable
<b>Hockey libre (15 ans et -)</b>	3 \$/séance tx incl.	3 \$/séance tx incl.	jeudi p.m. variable
<b>C.P.A.</b>	115 \$/heure tx incl. 60 \$/heure tx incl. 105 \$/heure tx incl.	115 \$/heure tx incl. 60 \$/heure tx incl. 100 \$/heure tx incl.	samedi + mardi vendredi spectacles
Carte de membre	40 \$/saison tx incl.	40 \$/saison tx incl.	mercredi
<b>Patin artistique libre (pour tous)</b>	2,50 \$/séance tx incl.	2,50 \$/séance tx incl.	mercredi 16h00 à 18h00
<b>Patinage libre (pour tous)</b>	gratuit	gratuit	Commandite : Caisse Populaire Pointe-Platon de Lotbinière
<b>Curling saison</b>	105 \$/heure + taxes	126 \$ /heure tx incl.	lundi 19h00 à 21h00 minimum 4 heures

LOCATION DIVERSE	TARIF 2012/2013 TAXES EN SUS	TARIF 2013/2014	NOTES
Casier aréna	100 \$	125 \$/tx incl.	
Panneau publicitaire (4 x 4 pieds)	85 \$/panneau	115 \$/panneau tx incl.	fabrication aux frais du client
Panneau publicitaire (4 x 8 pieds)	175 \$/panneau	210 \$/panneau tx incl.	fabrication aux frais du client
Chronomètre (4 x 4 pieds)	250 \$	287 \$ tx incl.	surface éclairée
Bandes (4 x 16 pieds)	400\$	460\$ tx incl.	par année
Table	6 \$/table/jour	6 \$/table/jour + tx	
Chaise	1 \$/chaise/jour	1 \$/chaise/jour + tx	
Location salle	150,00 \$ +ménage 26 \$/heure	150,00 \$ + tx +ménage 28 \$/heure	minimum 3 heures
Local de musique	15 \$	15 \$ + tx	

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013

### LOCATION DE L'ARÉNA

(hors saison - patinoire sèche)

Prix 1000 \$ par jour + taxes

- 1- Entente selon l'activité et contractuelle.
- 2- 40 % des coûts de location sont payables lors de la réservation.
- 3- Le responsable de la réservation, qu'elle soit à son nom personnel ou au nom d'un groupe, s'engage à payer en surplus le temps d'un employé d'entretien pour la préparation, le déroulement et le ménage de l'activité.
- 4- Le responsable de la réservation s'engage à payer tous bris causés lors de l'activité.
- 5- Le résiduel des coûts de location sera payable dans les quarante-huit heures suivant l'activité à la direction du Centre culturel et sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.

- N.B. a) La direction se réserve le droit d'ouvrir ou fermer le restaurant quant bon lui semblera;
- b) La direction se réserve le droit d'annuler toute activité qui n'est pas conforme aux lois provinciales et municipales;
- c) Toutefois, le conseil municipal se réserve le droit de modifier cette tarification dans le cas de situation très particulière.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la tarification telle que décrite au préambule et d'autoriser monsieur Gérald Plamondon à signer lesdits contrats de location.

164-2013

### ENGAGEMENT D'UN GÉOGRAPHE/URBANISTE

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'engager monsieur Tristan Gagnon de Québec pour agir à titre de géographe/urbaniste temporaire pour la saison estivale 2013.

Début de l'emploi : Du 08 juillet au 31 août 2013, 35 heures/semaine.

Les tâches à effectuer sont celles prévues à l'offre d'emploi.

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

165-2013

### MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR À L'EXERCICE FINANCIER 2013

**ATTENDU QUE** le centre culturel et sportif de Ste-Croix se qualifie comme un organisme sans but lucratif du secteur public, alors il existe deux cadres de normes pour établir ses informations financières, soit les normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif du secteur public ou les normes comptables canadiennes du secteur public;

Le centre culturel et sportif opte pour les normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif du secteur public afin de limiter les changements de présentation des états financiers.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres du centre culturel et sportif au 31 décembre 2013 pour le prix de 2 810 \$ (en sus des taxes).

### MODIFICATION ET CONVERSION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION AU GAZ R-22

166-2013

### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – MISE À JOUR DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013

Quatre (4) soumissions reçues :

➤ Systèmes Énergie TST Inc.	11 440,01 \$
➤ Roche ltée, Groupe-conseil	11 727,45 \$
➤ Therméca inc.	11 784,94 \$
➤ Genivar inc.	18 396,00 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accorder le contrat d'entreprise à « Roche ltée, Groupe-conseil » pour le prix de 11 727,45 \$, taxes incluses, pour la mise à jour de l'étude de faisabilité du système de réfrigération au gaz R-22 en raison de l'expertise de la firme.

## AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2013

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 19 juin 2013.

### RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 509-2013 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N<sup>o</sup> 390-2007 (NORMES DE LOTISSEMENT MINIMALES)

167-2013

### ADOPTION

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de lotissement portant le numéro 390-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 390-2007 de façon à :

- Modifier les normes de lotissement minimales dans la zone 05-H pour les classes d'usages unifamiliale isolée (Ha) et bifamiliale isolée (Hc).

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois de mai 2013, le projet de règlement numéro 509-2013 visant à modifier les normes de lotissement minimales dans la zone 05-H pour les classes d'usages unifamiliale isolée (Ha) et bifamiliale isolée (Hc) et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour de juin 2013 sur le projet de règlement numéro 509-2013 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le quatrième jour de juin 2013, le second projet de règlement numéro 509-2013 portant sur les sujets mentionnés en titre et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le quatrième jour du mois de juin 2013 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Michel Cameron**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Il est ordonné et statué par ce règlement de ce conseil portant le numéro 509-2013 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**QUE** le règlement numéro 509-2013 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 509-2013 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 513-2013 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 389-2007 (NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES COMPLÉMENTAIRES)**

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le Maire sur le projet de règlement numéro 513-2013. Le maire explique le projet.

168-2013

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Ajouter et modifier certaines définitions aux articles 7.2.3.1 et 7.2.4 et ajouter l'article 7.2.4.1 du chapitre VII portant sur les normes relatives aux constructions et usages complémentaires

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le quatrième jour du mois de juin 2013, le projet de règlement numéro 513-2013 visant à ajouter et modifier certaines définitions *aux articles 7.2.3.1 et 7.2.4* et ajouter l'article 7.2.4.1 du chapitre VII portant sur les normes relatives aux constructions et usages complémentaires et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le deuxième jour de juillet 2013 sur le projet de règlement numéro 513-2013 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Gratien Tardif**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Il est ordonné et statué par ce second projet de règlement de ce conseil portant le numéro 513-2013 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**QUE** le second projet de règlement numéro 513-2013 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le second projet de règlement numéro 513-2013 entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Michel Routhier, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 513-2013.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013**

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ  
" RÈGLEMENT DE ZONAGE " DE FAÇON À :**

- Ajouter et modifier certaines définitions aux articles 7.2.3.1 et 7.2.4 et ajouter l'article 7.2.4.1 du chapitre VII portant sur les normes relatives aux constructions et usages complémentaires

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

**PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 511-2013 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈ-  
GLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME N<sup>o</sup> 387-2007 (ZONE DE  
GRANDES AFFECTATIONS)**

169-2013

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à :

- Enlever le tracé de rue projetée à même la zone de grandes affectations RA-3
- Agrandir la zone de grande affectation P-1 à même la zone RA-3
- Agrandir la zone de grandes affectations M-1 à même la zone RA-3

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Michel Cameron**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Il est ordonné et statué par ce projet de règlement de ce conseil portant le numéro 511-2013 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 511-2013 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 511-2013 entrera en vigueur conformément à la loi.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Berchmans Dancause, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 511-2013.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ  
" RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME " DE FAÇON À :**

- Enlever le tracé de rue projetée à même la zone de grandes affectations RA-3
- Agrandir la zone de grande affectation P-1 à même la zone RA-3
- Agrandir la zone de grandes affectations M-1 à même la zone RA-3

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

**PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 512-2013 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈ-  
GLEMENT DE ZONAGE N<sup>o</sup> 389-2007 (ZONE MUNICIPALE 05-H)**

170-2013

**ADOPTION**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Enlever le tracé de rue projetée à même la zone municipale 05-H
- Agrandir la zone municipale 04-CH à même la zone 05-H

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Michel Cameron**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Il est ordonné et statué par ce projet de règlement de ce conseil portant le numéro 512-2013 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 512-2013 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 512-2013 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Gratien Tardif, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 512-2013.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT DE ZONAGE " DE FAÇON À :**

- Enlever le tracé de rue projetée à même la zone municipale 05-H
- Agrandir la zone municipale 04-CH à même la zone 05-H

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### **VOIRIE**

#### **RÉFECTION À LA RUE LAURIER (PROJET N° 154-07-0839)**

171-2013

#### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 5 (MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC)**

**ATTENDU** les résolutions numéros 220-2012 et 349-2012;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer au ministère des Transports du Québec, la somme de 1 326,21 \$ relativement aux honoraires des plans et devis pour la réfection à la rue Laurier, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 607475 datée du 29 mai 2013.

172-2013

#### **SURVEILLANCE DES TRAVAUX (MANDAT)**

**ATTENDU** l'offre de service de la firme BPR datée du 04 juin 2013 pour la surveillance des travaux relativement au projet n° 154-07-0839 de la réfection des rues Laurier et du Moulin, pour un montant de 79 425 \$, soit la participation municipale de 25 %;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de mandater la firme BPR à procéder à la surveillance des travaux selon l'offre présentée.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013

### LIGNAGE DES VOIES DE CIRCULATION

173-2013

#### SOUMISSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Trois (3) soumissions reçues :

➤ Lignco Sigma inc.	6 711,07 \$
➤ Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	7 086,79 \$
➤ Gestion Pro-Ligne (9213-9161 Québec inc.)	9 399,29 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Lignco Sigma inc. pour le prix de 6 711,07 \$, incluant toutes taxes.

**QUE** le maire, Jacques Gauthier, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Dubuc, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

### MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

174-2013

#### PERMIS D'INTERVENTION OU DE VOIRIE-TRAVAUX À RÉALISER À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES ÉTANT SOUS LA JURIDICTION DU MINISTÈRE

**ATTENDU QUE** la municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueducs et d'égouts, etc.) pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou de voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention ou de voirie est délivré par le ministère des Transports du Québec;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement que la municipalité demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000,00 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

**D'**autoriser France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou Stéphane Milot, directeur des travaux publics à signer les permis d'intervention et les permissions de voirie.

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### REMPACEMENT DU PONCEAU DU RANG 3 EST

175-2013

#### DÉCOMPTE PROGRESSIF N<sup>o</sup> 2 (CONSTRUCTION LEMAY INC.)

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « Construction Lemay inc. » la somme de 12 983,33 \$ relativement aux travaux de réfection du ponceau du rang 3 Est, telle que plus amplement détaillée au certificat de paiement daté du 04 juin 2013.

### STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

#### BILAN SOMMAIRE, ÉTAT DE LA SITUATION ET PLAN D'ACTION

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013

176-2013

### ADOPTION

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire demande que soit complété à chaque année un rapport relativement à l'usage de l'eau potable de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable relativement à l'identification, au bilan sommaire, à l'état de la situation et du plan d'action de l'année 2012;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal mettra en place les mesures incitatives et de sensibilisation indiquées au présent rapport;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et unanimement d'adopter ledit rapport et de le transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

### LOISIRS ET CULTURE

#### TERRAIN DE JEUX

177-2013

#### ENGAGEMENT D'UNE MONITRICE

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'engager la personne suivante à titre de monitrice pour le terrain de jeux pour l'été 2013 sous la supervision du directeur des loisirs :

➤ Laurence Frachon

Début de l'emploi : Du 25 juin au 09 août 2013 (7 semaines X ± 35 heures / moyenne / semaine), en sus de toutes autres formations et préparations d'activités.

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

#### CHALET DES LOISIRS

178-2013

#### SOUMISSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – ACHAT BOÎTE ÉLECTRIQUE

Une (1) soumission reçue :

➤ Métafab (1996) inc. 11 452,66 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Métafab (1996) inc. pour un montant de 11 452,66 \$, taxes incluses.

179-2013

#### SOUMISSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION DE L'ÉLECTRICITÉ

Une (1) soumission reçue :

➤ Groupe Castonguay inc. 7 292,86 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à Groupe Castonguay inc., pour un montant de 7 292,86 \$, taxes incluses, afin de déplacer l'électricité existante du chalet des loisirs dans le nouveau boîtier électrique selon l'offre présentée.



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013

### VARIA

#### COMITÉ D'EMBELISSEMENT 2013

180-2013

#### ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE M. CHARLES COUETTE, HORTICULTEUR/JARDINIER

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'engager monsieur Charles Couette de Sainte-Croix pour agir à titre d'horticulteur/jardinier temporaire pour la saison estivale 2013, tel que recommandé par le comité d'embellissement et qui en fera la supervision, en remplacement de Mme Carole Lachance.

Début de l'emploi : De juillet à septembre, horaire variable comportant environ 245 heures pour la saison, maximum 35 heures/semaine.

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

#### MRC DE LOTBINIÈRE

181-2013

#### DEMANDE D'APPUI AU PROJET GO5 DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA)

**ATTENDU QUE** la coalition GO5 représente les producteurs agricoles sous gestion de l'offre;

**ATTENDU QUE** les producteurs sous gestion de l'offre au Canada sont le lait, le poulet, le dindon, les œufs de consommation et les œufs d'incubation;

**ATTENDU QUE** que la gestion de l'offre est un moyen que sont donnés les producteurs agricoles pour maintenir un équilibre en l'offre et la demande de leurs produits au Québec et au Canada;

**ATTENDU QUE** que la gestion de l'offre est un modèle d'agriculture offrant de très nombreux avantages dont :

- Un revenu juste pour les producteurs et les transformateurs et un prix juste pour les consommateurs,
- Un approvisionnement régulier et de bonne qualité,
- Des retombées économiques dans toutes les régions du Québec,
- Une occupation du territoire,
- L'absence de subventions de l'État comme revenu pour les producteurs.

**ATTENDU QUE** l'agriculture constitue un élément important des négociations qui se déroulent à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'accord de libre-échange Canada – Union Européenne et le Partenariat transpacifique;

**ATTENDU QUE** la coalition GO5 demande aux gouvernements du Québec et du Canada de réaffirmer le maintien de la position canadienne prise en novembre 2005, conformément à un position unanime adoptée par la Chambre des communes;

**ATTENDU QUE** la gestion de l'offre a de grandes retombées économiques sur les municipalités, les MRC, les entreprises régionales, etc.;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'appuyer la coalition GO5 et le maintien intégral de la gestion de l'offre.

#### CERCLE DE FERMIÈRES SAINTE-CROIX

182-2013

#### DEMANDE D'APPUI

**ATTENDU** la lettre du Cercle des Fermières de Sainte-Croix datée du 26 juin 2013 concernant une demande d'appui de la municipalité afin que l'organisme applique auprès du programme fédéral « Nouveaux-Horizons »;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix appui et se montre en faveur de la demande du Cercle des Fermières de Sainte-Croix soumise au gouvernement fédéral dans le cadre du programme « Nouveaux-Horizons ».

### **SOUTH SHORE INDUSTRIES LTD**

183-2013

#### **DEMANDE D'UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA ET DE LA POLYVALENTE**

**ATTENDU** une activité familiale de South Shore Industries Ltd qui se tiendra le 7 septembre prochain, accompagnée de différentes épreuves sportives sur les terrains de la municipalité suivi d'un souper à l'intérieur de l'aréna pour tous ses employés et les membres de leur famille;

**ATTENDU** la demande datée du 19 juin 2013 afin d'utiliser les espaces de stationnement de l'aréna et de la polyvalente, afin que les gens n'est pas à stationner dans les rues de la municipalité;

**ATTENDU QUE** La South Shore devra demander à son assureur une assurance responsabilité afin de couvrir cette activité spéciale et de nous ajouter assuré additionnel en cas d'accident de tous genres;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de prêter gratuitement le stationnement de l'aréna à South Shore dans le cadre de leur activité du 7 septembre 2013.

En ce qui concerne l'utilisation du stationnement de la polyvalente, South Shore Industries Ltd devra faire les démarches auprès des autorités de la polyvalente.

### **REGROUPEMENT DES PERSONNES AIDANTES DE LOTBINIÈRE**

184-2013

#### **DEMANDE D'AUTORISATION**

**ATTENDU QUE** le Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière (RPAL), veut tenir une formation de yoga pour les personnes aidantes, les bénévoles en soins palliatifs et les personnes de 50 ans et plus;

**ATTENDU QUE** le Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière (RPAL) souhaite utiliser la salle des Chevaliers de Colomb pour tenir cette activité les mercredis de 9:00 à 10:15 heures, du 25 septembre 2013 au 27 novembre 2013 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est présentement en démarche pour se doter d'une politique pour les aînés (MADA);

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de la salle des Chevaliers de Colomb pour la tenue de l'activité.

### **VILLE D'AMQUI**

185-2013

#### **DEMANDE D'APPUI À L'OPPOSITION DU TRANSPORT DES DÉCHETS RADIOACTIFS LIQUIDES SUR LES CHEMINS PUBLICS**

**ATTENDU QUE** le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

**ATTENDU QUE** ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

**ATTENDU QUE** jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013

**ATTENDU QUE** la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

**ATTENDU QU'**aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

**ATTENDU QU'**il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

**ATTENDU QUE** les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

**ATTENDU QUE** les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

**ATTENDU QUE** la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

**ATTENDU QUE** ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

**ATTENDU QUE** les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

**ATTENDU QUE** la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

**ATTENDU QUE** le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

**ATTENDU QUE** le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

**ATTENDU QUE** tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix s'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;

**QU'**elle exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;

**QU'**elle exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets ra-

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013**

dioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

**PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU  
RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

186-2013

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 48 heures.

\_\_\_\_\_  
Jacques Gauthier  
Maire

\_\_\_\_\_  
France Dubuc  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec